





RAPPORTS ET REPRODUCTIONS.

POLICE CORRECTIONNELLE.

COUR DE POISSON.

Mardi, 4 mai 1876.

Présent: W. H. Brabant, Ecr., Magistrat de Police du District de Montréal.

Philomène Dufoir, arrêtée pour vol de vêtements, au préjudice de la propriétaire d'une maison de débauche, est envoyée en prison pour quinze jours.

Robert McDonald, assaut et batteries, \$3 et les frais ou vingt jours de prison.

DOSSIER DE RECORDS.

Présent: J. P. Sexton, Ecr., Recorder.

Vingt prisonniers ont comparu ce matin devant ce tribunal, deux ont été acquittés et trois renvoyés à vendredi pour subir leur procès.

Michel Lafrance, 49 ans, ivresse et voies de fait sur la personne de Louis Hayward, \$25 et quinze jours.

Valérie Boudreau, 26 ans, prostituée, assaut et batteries, \$2.50 ou quinze jours.

Les autres prisonniers sont condamnés pour diverses infractions à l'ordonnance.

Si ou huit jours.

L'équilibre européen.

L'entrevue de l'empereur d'Autriche et du roi d'Italie inspire au *Moniteur diplomatique* les réflexions suivantes:

..... En politique, la raison domine le sentiment, les peuples peuvent éprouver des craintes, mais ils ne sont pas justifiés, les rancunes et les haines ne doivent pas détourner les gouvernements de la ligne de conduite que les événements et les circonstances leur tracent et leur imposent nécessairement.

La politique que le cabinet de Vienne a inaugurée vis-à-vis de l'Allemagne, la continue à l'égard du gouvernement de Victor-Emmanuel.

Le cabinet de Vienne a continué à préférer au non à l'Autriche-Hongrie, et l'histoire impartiale dira que, dans les circonstances données, le gouvernement de François-Joseph a fait ce qu'il pouvait faire.

Si l'Autriche n'aurait pas été obligée de rendre, sinon impossible du moins plus difficile, l'opportunité d'une nouvelle guerre.

Mais, sous ce rapport, devant cette alliance de l'Autriche et de l'Italie, la France n'a-t-elle pas lieu de s'alarmer et de craindre pour le rétablissement futur de son ancienne autorité dans le concert européen?

Nous n'osons pas le dire, mais nous sommes convaincus que les grands cabinets ont plutôt intérêt au rétablissement de la France qu'à son affaiblissement.

En attendant, par conséquent, l'Autriche, et pour ce qui est de la France, nous ne pouvons que lui souhaiter de continuer à faire ce qu'elle peut.

Le *Moniteur diplomatique* dit que, dans les circonstances données, le gouvernement de François-Joseph a fait ce qu'il pouvait faire.

Si l'Autriche n'aurait pas été obligée de rendre, sinon impossible du moins plus difficile, l'opportunité d'une nouvelle guerre.

Mais, sous ce rapport, devant cette alliance de l'Autriche et de l'Italie, la France n'a-t-elle pas lieu de s'alarmer et de craindre pour le rétablissement futur de son ancienne autorité dans le concert européen?

Nous n'osons pas le dire, mais nous sommes convaincus que les grands cabinets ont plutôt intérêt au rétablissement de la France qu'à son affaiblissement.

En attendant, par conséquent, l'Autriche, et pour ce qui est de la France, nous ne pouvons que lui souhaiter de continuer à faire ce qu'elle peut.

Le *Moniteur diplomatique* dit que, dans les circonstances données, le gouvernement de François-Joseph a fait ce qu'il pouvait faire.

Si l'Autriche n'aurait pas été obligée de rendre, sinon impossible du moins plus difficile, l'opportunité d'une nouvelle guerre.

Mais, sous ce rapport, devant cette alliance de l'Autriche et de l'Italie, la France n'a-t-elle pas lieu de s'alarmer et de craindre pour le rétablissement futur de son ancienne autorité dans le concert européen?

Nous n'osons pas le dire, mais nous sommes convaincus que les grands cabinets ont plutôt intérêt au rétablissement de la France qu'à son affaiblissement.

En attendant, par conséquent, l'Autriche, et pour ce qui est de la France, nous ne pouvons que lui souhaiter de continuer à faire ce qu'elle peut.

Le *Moniteur diplomatique* dit que, dans les circonstances données, le gouvernement de François-Joseph a fait ce qu'il pouvait faire.

Si l'Autriche n'aurait pas été obligée de rendre, sinon impossible du moins plus difficile, l'opportunité d'une nouvelle guerre.

Mais, sous ce rapport, devant cette alliance de l'Autriche et de l'Italie, la France n'a-t-elle pas lieu de s'alarmer et de craindre pour le rétablissement futur de son ancienne autorité dans le concert européen?

Nous n'osons pas le dire, mais nous sommes convaincus que les grands cabinets ont plutôt intérêt au rétablissement de la France qu'à son affaiblissement.

En attendant, par conséquent, l'Autriche, et pour ce qui est de la France, nous ne pouvons que lui souhaiter de continuer à faire ce qu'elle peut.

Le *Moniteur diplomatique* dit que, dans les circonstances données, le gouvernement de François-Joseph a fait ce qu'il pouvait faire.

Si l'Autriche n'aurait pas été obligée de rendre, sinon impossible du moins plus difficile, l'opportunité d'une nouvelle guerre.

Mais, sous ce rapport, devant cette alliance de l'Autriche et de l'Italie, la France n'a-t-elle pas lieu de s'alarmer et de craindre pour le rétablissement futur de son ancienne autorité dans le concert européen?

Nous n'osons pas le dire, mais nous sommes convaincus que les grands cabinets ont plutôt intérêt au rétablissement de la France qu'à son affaiblissement.

En attendant, par conséquent, l'Autriche, et pour ce qui est de la France, nous ne pouvons que lui souhaiter de continuer à faire ce qu'elle peut.

Le *Moniteur diplomatique* dit que, dans les circonstances données, le gouvernement de François-Joseph a fait ce qu'il pouvait faire.

Si l'Autriche n'aurait pas été obligée de rendre, sinon impossible du moins plus difficile, l'opportunité d'une nouvelle guerre.

Mais, sous ce rapport, devant cette alliance de l'Autriche et de l'Italie, la France n'a-t-elle pas lieu de s'alarmer et de craindre pour le rétablissement futur de son ancienne autorité dans le concert européen?

Nous n'osons pas le dire, mais nous sommes convaincus que les grands cabinets ont plutôt intérêt au rétablissement de la France qu'à son affaiblissement.

En attendant, par conséquent, l'Autriche, et pour ce qui est de la France, nous ne pouvons que lui souhaiter de continuer à faire ce qu'elle peut.

Le *Moniteur diplomatique* dit que, dans les circonstances données, le gouvernement de François-Joseph a fait ce qu'il pouvait faire.

Si l'Autriche n'aurait pas été obligée de rendre, sinon impossible du moins plus difficile, l'opportunité d'une nouvelle guerre.

Mais, sous ce rapport, devant cette alliance de l'Autriche et de l'Italie, la France n'a-t-elle pas lieu de s'alarmer et de craindre pour le rétablissement futur de son ancienne autorité dans le concert européen?

Nous n'osons pas le dire, mais nous sommes convaincus que les grands cabinets ont plutôt intérêt au rétablissement de la France qu'à son affaiblissement.

En attendant, par conséquent, l'Autriche, et pour ce qui est de la France, nous ne pouvons que lui souhaiter de continuer à faire ce qu'elle peut.

Le *Moniteur diplomatique* dit que, dans les circonstances données, le gouvernement de François-Joseph a fait ce qu'il pouvait faire.

Si l'Autriche n'aurait pas été obligée de rendre, sinon impossible du moins plus difficile, l'opportunité d'une nouvelle guerre.

Mais, sous ce rapport, devant cette alliance de l'Autriche et de l'Italie, la France n'a-t-elle pas lieu de s'alarmer et de craindre pour le rétablissement futur de son ancienne autorité dans le concert européen?

Nous n'osons pas le dire, mais nous sommes convaincus que les grands cabinets ont plutôt intérêt au rétablissement de la France qu'à son affaiblissement.

En attendant, par conséquent, l'Autriche, et pour ce qui est de la France, nous ne pouvons que lui souhaiter de continuer à faire ce qu'elle peut.

Le *Moniteur diplomatique* dit que, dans les circonstances données, le gouvernement de François-Joseph a fait ce qu'il pouvait faire.

Si l'Autriche n'aurait pas été obligée de rendre, sinon impossible du moins plus difficile, l'opportunité d'une nouvelle guerre.

Mais, sous ce rapport, devant cette alliance de l'Autriche et de l'Italie, la France n'a-t-elle pas lieu de s'alarmer et de craindre pour le rétablissement futur de son ancienne autorité dans le concert européen?

Nous n'osons pas le dire, mais nous sommes convaincus que les grands cabinets ont plutôt intérêt au rétablissement de la France qu'à son affaiblissement.

En attendant, par conséquent, l'Autriche, et pour ce qui est de la France, nous ne pouvons que lui souhaiter de continuer à faire ce qu'elle peut.

Le *Moniteur diplomatique* dit que, dans les circonstances données, le gouvernement de François-Joseph a fait ce qu'il pouvait faire.

Si l'Autriche n'aurait pas été obligée de rendre, sinon impossible du moins plus difficile, l'opportunité d'une nouvelle guerre.

Mais, sous ce rapport, devant cette alliance de l'Autriche et de l'Italie, la France n'a-t-elle pas lieu de s'alarmer et de craindre pour le rétablissement futur de son ancienne autorité dans le concert européen?

Nous n'osons pas le dire, mais nous sommes convaincus que les grands cabinets ont plutôt intérêt au rétablissement de la France qu'à son affaiblissement.

En attendant, par conséquent, l'Autriche, et pour ce qui est de la France, nous ne pouvons que lui souhaiter de continuer à faire ce qu'elle peut.

Le *Moniteur diplomatique* dit que, dans les circonstances données, le gouvernement de François-Joseph a fait ce qu'il pouvait faire.

Si l'Autriche n'aurait pas été obligée de rendre, sinon impossible du moins plus difficile, l'opportunité d'une nouvelle guerre.

Mais, sous ce rapport, devant cette alliance de l'Autriche et de l'Italie, la France n'a-t-elle pas lieu de s'alarmer et de craindre pour le rétablissement futur de son ancienne autorité dans le concert européen?

Nous n'osons pas le dire, mais nous sommes convaincus que les grands cabinets ont plutôt intérêt au rétablissement de la France qu'à son affaiblissement.

En attendant, par conséquent, l'Autriche, et pour ce qui est de la France, nous ne pouvons que lui souhaiter de continuer à faire ce qu'elle peut.

Le *Moniteur diplomatique* dit que, dans les circonstances données, le gouvernement de François-Joseph a fait ce qu'il pouvait faire.

Si l'Autriche n'aurait pas été obligée de rendre, sinon impossible du moins plus difficile, l'opportunité d'une nouvelle guerre.

Mais, sous ce rapport, devant cette alliance de l'Autriche et de l'Italie, la France n'a-t-elle pas lieu de s'alarmer et de craindre pour le rétablissement futur de son ancienne autorité dans le concert européen?

Nous n'osons pas le dire, mais nous sommes convaincus que les grands cabinets ont plutôt intérêt au rétablissement de la France qu'à son affaiblissement.

En attendant, par conséquent, l'Autriche, et pour ce qui est de la France, nous ne pouvons que lui souhaiter de continuer à faire ce qu'elle peut.

Le *Moniteur diplomatique* dit que, dans les circonstances données, le gouvernement de François-Joseph a fait ce qu'il pouvait faire.

Si l'Autriche n'aurait pas été obligée de rendre, sinon impossible du moins plus difficile, l'opportunité d'une nouvelle guerre.

Mais, sous ce rapport, devant cette alliance de l'Autriche et de l'Italie, la France n'a-t-elle pas lieu de s'alarmer et de craindre pour le rétablissement futur de son ancienne autorité dans le concert européen?

Nous n'osons pas le dire, mais nous sommes convaincus que les grands cabinets ont plutôt intérêt au rétablissement de la France qu'à son affaiblissement.

En attendant, par conséquent, l'Autriche, et pour ce qui est de la France, nous ne pouvons que lui souhaiter de continuer à faire ce qu'elle peut.

Le *Moniteur diplomatique* dit que, dans les circonstances données, le gouvernement de François-Joseph a fait ce qu'il pouvait faire.

Si l'Autriche n'aurait pas été obligée de rendre, sinon impossible du moins plus difficile, l'opportunité d'une nouvelle guerre.

Mais, sous ce rapport, devant cette alliance de l'Autriche et de l'Italie, la France n'a-t-elle pas lieu de s'alarmer et de craindre pour le rétablissement futur de son ancienne autorité dans le concert européen?

Nous n'osons pas le dire, mais nous sommes convaincus que les grands cabinets ont plutôt intérêt au rétablissement de la France qu'à son affaiblissement.

En attendant, par conséquent, l'Autriche, et pour ce qui est de la France, nous ne pouvons que lui souhaiter de continuer à faire ce qu'elle peut.

Le *Moniteur diplomatique* dit que, dans les circonstances données, le gouvernement de François-Joseph a fait ce qu'il pouvait faire.

Si l'Autriche n'aurait pas été obligée de rendre, sinon impossible du moins plus difficile, l'opportunité d'une nouvelle guerre.

Mais, sous ce rapport, devant cette alliance de l'Autriche et de l'Italie, la France n'a-t-elle pas lieu de s'alarmer et de craindre pour le rétablissement futur de son ancienne autorité dans le concert européen?

Nous n'osons pas le dire, mais nous sommes convaincus que les grands cabinets ont plutôt intérêt au rétablissement de la France qu'à son affaiblissement.

En attendant, par conséquent, l'Autriche, et pour ce qui est de la France, nous ne pouvons que lui souhaiter de continuer à faire ce qu'elle peut.

Le *Moniteur diplomatique* dit que, dans les circonstances données, le gouvernement de François-Joseph a fait ce qu'il pouvait faire.

Si l'Autriche n'aurait pas été obligée de rendre, sinon impossible du moins plus difficile, l'opportunité d'une nouvelle guerre.

Mais, sous ce rapport, devant cette alliance de l'Autriche et de l'Italie, la France n'a-t-elle pas lieu de s'alarmer et de craindre pour le rétablissement futur de son ancienne autorité dans le concert européen?

Nous n'osons pas le dire, mais nous sommes convaincus que les grands cabinets ont plutôt intérêt au rétablissement de la France qu'à son affaiblissement.

En attendant, par conséquent, l'Autriche, et pour ce qui est de la France, nous ne pouvons que lui souhaiter de continuer à faire ce qu'elle peut.

Le *Moniteur diplomatique* dit que, dans les circonstances données, le gouvernement de François-Joseph a fait ce qu'il pouvait faire.

Si l'Autriche n'aurait pas été obligée de rendre, sinon impossible du moins plus difficile, l'opportunité d'une nouvelle guerre.

Mais, sous ce rapport, devant cette alliance de l'Autriche et de l'Italie, la France n'a-t-elle pas lieu de s'alarmer et de craindre pour le rétablissement futur de son ancienne autorité dans le concert européen?

Nous n'osons pas le dire, mais nous sommes convaincus que les grands cabinets ont plutôt intérêt au rétablissement de la France qu'à son affaiblissement.

En attendant, par conséquent, l'Autriche, et pour ce qui est de la France, nous ne pouvons que lui souhaiter de continuer à faire ce qu'elle peut.

TAXE DU PARC DE LA PUISANCE.

Une assemblée générale des propriétaires du quartier St. Antoine, aura lieu au Meschallon, 141, rue St. Antoine, à 7 heures précises. 7 mai - d

L'HOTEL DONEGANA.

ayant changé depuis le premier Mai de propriétaire, l'ancien propriétaire, M. Donegana, se retire et se retire de la propriété, son service et chambre d'attente.

Les Chambres de cette Hotel sont toutes avec bain et toilettes sans aucun frais.

Les Touristes sont respectueusement prévus qu'ils seront servis à toute heure.

ANDRÉ DE FURBER, Gérant. 201-d

Miller Frères & Mitchell.

Successeurs de Geo. A. Miller & Co.

Fabricants de Moulin et de Modèles, aussi Manufacturiers de Machines pour Expériences et Ateliers.

On donne une attention spéciale aux modèles de bureau de patente.

52, rue St. Joseph, ancienne église St. George. 201-c

OUVERT DEPUIS LE 1ER MAI.

MAGASIN DE MERCERIES.

ET VÊTEMENTS POUR MESSIEURS.

PAR WATSON & BAKER.

378, Rue Notre-Dame.

Coin de la rue St. Jean.

M. Watson, Tailleur, et le Grand de l'Épave, Londres, Angleterre, et de Bond & O'Neil, de New York.

7 mai - a-c-k 201

ROUVER ROY, C. R.

A Transporté son Bureau au

No. 60, PLACE JACQUES-CARTIER.

7 mai. 201-c

J. R. POITRAS.

ARCHITECTE.

No. 15, Cité St. Lambert, Montréal.

14 Avril. 201-b

ALFRED GIRARD.

Argenteur, Doreur, Galvaniseur, &c., sur Métaux.

11-Côte St. Lambert, Montréal, -11

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

Madame Eugène BATELLE.

AVIS.

LA CITE DE MONTREAL, par son Conseil et Procureur soussigné, donne par les présentes avis public, que MERCIER, LE SEIZIEME ET DEMIE DE JUNE prochain, à DIX HEURES ET DEMIE du matin, au Palais de Justice de cette Cité, elle présentera, par le ministère de son dit Conseil et Procureur, à l'un des Juges de la Cour Supérieure, dans et pour le district de Montréal, dans la Province de Québec, en Chambre, une requête demandant au dit Juge de choisir et nommer, en vertu de l'Acte de la Législature 37 Vic. chap. 31, trois personnes capables et désintéressées, pour agir en qualité de COMMISSAIRES, pour fixer et déterminer conformément au dit Acte, les prix et compensations à être accordés pour le lot ou morceaux de terre ou biens-fonds, ci-après mentionnés, et désigné que la dite Corporation de la Cité de Montréal a décidé d'acquiescer par résolution (l'élargissement de la rue COMMUNE dans le quartier Ouest de la dite Cité, et pour remplir les autres devoirs imposés aux dits Commissaires, par la loi, savoir:

1. Un terrain sans bâtisses sur-brigées, borné du côté nord-ouest par la propriété de High Taylor, le dit côté nord-est par le résidu de la propriété de l'Asile des Orphelins Protestants, le dit côté sud par la rue St. Catherine, le dit côté sud-est par la propriété de St. Antoine, le dit côté sud-ouest par la propriété de St. Antoine, le dit côté ouest par la propriété de St. Antoine, le dit côté nord par la propriété de St. Antoine, le dit côté nord-est par la propriété de St. Antoine, le dit côté nord-ouest par la propriété de St. Antoine, le dit côté ouest par la propriété de St. Antoine, le dit côté sud par la rue St. Catherine, le dit côté sud-est par la propriété de St. Antoine, le dit côté sud-ouest par la propriété de St. Antoine, le dit côté ouest par la propriété de St. Antoine, le dit côté nord par la propriété de St. Antoine, le dit côté nord-est par la propriété de St. Antoine, le dit côté nord-ouest par la propriété de St. Antoine, le dit côté ouest par la propriété de St. Antoine, le dit côté sud par la rue St. Catherine, le dit côté sud-est par la propriété de St. Antoine, le dit côté sud-ouest par la propriété de St. Antoine, le dit côté ouest par la propriété de St. Antoine, le dit côté nord par la propriété de St. Antoine, le dit côté nord-est par la propriété de St. Antoine, le dit côté nord-ouest par la propriété de St. Antoine, le dit côté ouest par la propriété de St. Antoine, le dit côté sud par la rue St. Catherine, le dit côté sud-est par la propriété de St. Antoine, le dit côté sud-ouest par la propriété de St. Antoine, le dit côté ouest par la propriété de St. Antoine, le dit côté nord par la propriété de St. Antoine, le dit côté nord-est par la propriété de St. Antoine

